



Unité de transformation artisanale de fruits de palmier à huile au Cameroun, propriété d'un petit exploitant.

PHOTO LOUIS DEFO

Conditions préalables à une production responsable de matières premières agricoles dans le bassin du Congo

De Dr Louis Defo¹

Les consommateurs sur les marchés internationaux veulent que les matières premières agricoles qu'ils consomment soient produites de manière responsable, dans le respect de l'environnement et des petits exploitants locaux au début de la chaîne de valeur. Dr Louis Defo, du Cameroun, explique les conditions préalables à une production responsable de matières premières agricoles dans le bassin du Congo. Il aborde le rôle des entreprises agroalimentaires et des multinationales, la contribution des pays importateurs et consommateurs et les responsabilités des États du bassin du Congo.



La production responsable de denrées agricoles (cacao, café, huile de palme, caoutchouc, etc.) dans le bassin du Congo est une question relativement nouvelle. Cette contribution est donc une réflexion préliminaire. Elle est essentiellement basée sur l'expérience que l'auteur a tirée de l'appui aux industries agroalimentaires et aux petits producteurs, de sa participation à des forums ainsi que de son implication dans l'animation de plateformes à multiples parties prenantes sur la production agricole dans la région.

Dans le bassin du Congo, comme partout ailleurs sous les tropiques, les pratiques récurrentes qui sont susceptibles de compromettre la conservation de l'environnement, l'acceptabilité et l'inclusion sociales, ainsi que la viabilité économique dans le contexte de la production

agricole, comprennent la déforestation, la dégradation des écosystèmes naturels, l'érosion de la biodiversité, l'illégalité, le recours au travail des enfants, le recours au travail forcé, la violation des droits communautaires et des droits de l'homme, le non-respect des droits des travailleurs, les inégalités entre les sexes et la faible rémunération des producteurs. L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les actions qui peuvent favoriser un environnement propice à l'éradication ou à une réduction significative de ces problèmes. Ces actions relèvent de la responsabilité de toutes les parties prenantes, mais principalement de celle des entreprises multinationales, des producteurs locaux, des pays importateurs et des pays producteurs.

¹ Dr. Louis Defo est un consultant originaire du Cameroun. Il travaille pour Proforest, un groupe à but non lucratif qui aide les entreprises, les gouvernements et d'autres organisations à mettre en œuvre leurs engagements en faveur d'une production et d'un approvisionnement responsables des matières premières agricoles et des produits forestiers.

Il faudrait que toutes les parties intéressées par l'approvisionnement en produits agricoles de la région se réunissent avec les gouvernements et les autres parties prenantes dans la région, pour élaborer des normes, des principes ou des lignes directrices collectifs.

Le rôle des entreprises agroalimentaires et des multinationales

Les entreprises agricoles (grands producteurs, exportateurs, importateurs ou entreprises de transformation) sont des acteurs majeurs du secteur agroalimentaire et peuvent jouer un rôle clé dans la création et le développement d'un environnement propice à une production responsable dans le bassin du Congo et ailleurs dans le monde. Certaines de ces entreprises, en amont et en aval des chaînes d'approvisionnement, ont adopté des engagements et des programmes pour s'attaquer aux problèmes évoqués. La traduction en actes concrets et l'efficacité de ces initiatives dépendront, entre autres, de la collaboration des entreprises avec d'autres parties prenantes, en particulier avec les États et les petits exploitants. Ainsi, par exemple, un partenariat avantageux pour tous entre, d'une part, les entreprises qui exportent et / ou transforment le cacao (Olam, Cargill, Barry Callebaut, Mars, Mondelez, Nestlé...), et, d'autre part, les petits exploitants (qui produisent la quasi-totalité du cacao dans le bassin du Congo) peut avoir un impact décisif sur la quête de la durabilité.



Pépinière d'hévéas dans une plantation agro-industrielle au Cameroun.

Les pratiques non durables des petits exploitants du bassin du Congo découlent d'une combinaison de facteurs, notamment de lacunes techniques et organisationnelles, de l'absence d'accès à l'information, de l'absence ou de l'insuffisance d'intrants et d'équipements respectueux de l'environnement, des prix d'achat faibles et décroissants payés aux agriculteurs, de l'absence de système de crédit adéquat et d'un contexte général de pauvreté endémique.

COLLABORATION BÉNÉFIQUE POUR TOUS Dans le cadre d'une collaboration bénéfique pour tous, les entreprises peuvent apporter leur expertise, leur technologie, leur influence sur le marché et leurs capacités de financement, pour aider les petits exploitants à résoudre ces problèmes. Les actions de ces entreprises devraient être menées dans le respect des bonnes pratiques, des outils et des lignes directrices internationaux, tels que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), les hautes valeurs de conservation (HVC), l'approche des hauts stocks de carbone (HCSA), le guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes fondamentaux de l'Initiative Accountability Framework (AFI). Cependant, il serait naïf de croire que ces entreprises feront ces efforts volontairement. Pour cette raison, les ONG, les autres groupes à but non lucratif et les consommateurs finaux des pays du Nord doivent accroître la pression sur les entreprises de la chaîne d'approvisionnement en produits agricoles en ce qui concerne le respect de l'environnement et des droits des parties prenantes dans les zones de production. Le rôle des pays importateurs doit également être accentué.

Contribution potentielle des pays importateurs et consommateurs

Les pays de l'Union européenne, les États-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, l'Inde, le Japon et la Russie sont les principaux importateurs de produits agricoles en provenance du bassin

du Congo. Ces pays sont donc très importants dans toutes les initiatives qui veulent appliquer le levier de la demande et du commerce international pour promouvoir la durabilité des produits agricoles dans la région. Par conséquent, les directives, normes, réglementations, standards ou politiques publiques que ces pays imposent aux importations peuvent influencer directement ou indirectement les conditions de production de ces denrées dans le bassin du Congo. Dans ce contexte, on peut saluer en Europe, par exemple, des initiatives telles que la stratégie allemande de durabilité (2016), le plan allemand pour un cacao durable (2019), la loi française n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (2017) et la stratégie française de lutte contre la déforestation importée (2018). Cependant, ces initiatives ont eu à ce jour un impact négligeable sur le terrain pour plusieurs raisons. Aux États-Unis et en Chine, par exemple, les gouvernements restent presque indifférents lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux problèmes de durabilité liés à l'importation de produits agricoles de base. Néanmoins, il est important de noter la volonté de plus en plus évidente de la Chine dans ce contexte, qui dispose d'un certain nombre de politiques et de lignes directrices en matière de chaînes d'approvisionnement vertes². Il est également important de mentionner, par exemple, les récentes interdictions par les États-Unis d'importations d'huile de palme des producteurs malaisiens FGV Holdings Berhad (septembre 2020) et Sime Darby (décembre 2020), suite à des préoccupations sur le travail forcé et le travail des enfants³.

RÉGLEMENTATIONS OBLIGATOIRES Les initiatives mentionnées démontrent un certain progrès, mais il est clair que l'adoption de réglementations obligatoires sur les filières d'approvisionnement en produits à risque par les pays consommateurs peut constituer une étape décisive dans la création d'un environnement propice à la production responsable de matières premières agricoles. Le processus FLEGT de l'APV pour le bois est un bon exemple de la création d'un environnement favorable, dans lequel toutes les parties prenantes se réunissent, débattent et trouvent un consensus sur les politiques et



Louis Defo transporte de jeunes plants de pruniers (dacrýodes edutis) dans sa plantation de cacao au Cameroun afin de diversifier ses cultures et ses revenus.

les réglementations pour la production et la transformation des produits de base tout au long de leur chaîne de valeur. Les pays importateurs et consommateurs mentionnés ci-dessus peuvent également soutenir directement les gouvernements et les autres parties prenantes du bassin du Congo pour résoudre les problèmes environnementaux et sociaux liés à la production de ces denrées agricoles. Des actions collectives associant tous les principaux pays importateurs peuvent aussi se révéler essentielles. Il faudrait que toutes les parties intéressées par l'approvisionnement en produits agricoles de la région se réunissent avec les

² Exemples : Guiding Opinions on Promoting a Green Belt and Road Initiative-BRI (2017), BRI Green Supply Chain Cooperation Platform(2018) (<https://www.beltroad-initiative.com/info/>) et voluntary Guidance for Rubber projects (2017) (Fern, Rubber Agricultural commodity consumption in the EU, October 2018.)

³ <https://www.cbp.gov/newsroom/national-media-release/cbp-issues-withhold-release-order-palm-oil-produced-forced-lab>; <https://libertyshared.org/palm-oil-industry> consulté le 31 décembre 2020.



Plantation de cacao au Cameroun.

gouvernements et les autres parties prenantes dans la région, pour élaborer des normes, des principes ou des lignes directrices collectifs et assumer la responsabilité conjointe du développement et de la valorisation locale des produits afin d'encourager un véritable développement économique et social local.

Responsabilités des États du bassin du Congo

Le rôle des États du bassin du Congo dans la mise en place d'un environnement propice à la durabilité de la production agroalimentaire se joue principalement au niveau de la planification de l'utilisation des terres, des politiques, des réglementations et de la lutte contre la pauvreté. En effet, éviter ou limiter la destruction ou la dégradation des écosystèmes naturels nécessite également l'adoption, la mise en œuvre et le suivi consensuels de plans d'utilisation des terres. Ces plans consensuels peuvent permettre d'éviter les doublons d'affectation des terres et les conflits d'utilisation ainsi que la conversion des zones à haute valeur de conservation et à hauts stocks de carbone. Au-delà de la rationalisation de la gestion de l'espace, chaque État devra harmoniser les politiques forestières, environnementales, agricoles et foncières ainsi que les actions des départements ministériels en charge de la gestion ou de l'utilisation de l'espace, qui comportent

parfois des divergences pouvant compromettre les efforts de production durable de denrées agricoles. Au niveau de la législation, de la réglementation et de la gouvernance, de nouveaux codes doivent être adoptés ou certains aspects des codes existants doivent être révisés dans presque tous les pays concernés. Ainsi, par exemple, au niveau du code du travail, les spécialistes estiment que les textes dans les différents pays sont relativement laxistes en matière de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et l'inégalité entre les sexes. Au niveau du code foncier, il est

Les pays consommateurs peuvent aider les pays producteurs à mettre en place des systèmes de crédit agricole adéquats.

généralement admis que les textes actuels ne garantissent aucune sécurité foncière, notamment pour les paysans/agriculteurs. La précarité de leurs droits ne les incite pas à gérer la terre et à produire et, en même temps, à prendre en compte les préoccupations de durabilité. La reconnaissance et la prise en compte effective des droits fonciers coutumiers et des droits d'usage des communautés locales et autochtones seraient un début de

Au niveau du code du travail, les spécialistes estiment que les textes dans les différents pays sont relativement laxistes en matière de lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et l'inégalité entre les sexes.

solution au problème de l'insécurité foncière qui touche les paysans. Dans un autre domaine, le code foncier devrait également prévoir un système transparent et compétitif pour l'attribution des concessions foncières aux industries agroalimentaires. En ce qui concerne l'agriculture, beaucoup de pays ont besoin d'un code approprié, c'est-à-dire d'un ensemble consolidé, cohérent et actualisé de directives, de principes et de règles couvrant tous les aspects du secteur agricole et rural (terres agricoles, production, formation, recherche, financement, conservation, commercialisation, régime douanier et fiscal, incitations aux investissements, etc.), y compris la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ Tous les efforts évoqués ci-dessus doivent être soutenus par des politiques efficaces de réduction de la pauvreté. Dans le bassin du Congo, la quasi-totalité des agriculteurs vit sous le seuil de pauvreté (1,90 dollar par jour, selon le seuil des Nations unies). Chacun sait que la pauvreté et la protection de l'environnement ou la production durable ne peuvent pas coexister facilement. Les pays consommateurs peuvent aider les États du bassin du Congo à éliminer progressivement la barrière de la pauvreté endémique. Les pays consommateurs peuvent, par exemple, soutenir des programmes de diversification des revenus ou des projets de désenclavement des bassins de production agricole (par la construction de routes) dans les zones des pays producteurs concernés. Ils peuvent également aider les pays producteurs à mettre en place des systèmes de crédit agricole adéquats. Enfin, la production durable de denrées agricoles dans la région nécessite une amélioration sensible de la gouvernance. La situation actuelle, marquée par la corruption, le manque de participation des parties prenantes et de transparence dans la gestion des affaires publiques et l'impunité, ne peut être propice à la durabilité.

Pour plus d'informations :

Louis Defo

Email: louis@proforest.net / defotls@yahoo.fr

FEUILLE DE ROUTE POUR UN CACAO SANS DÉFORESTATION AU CAMEROUN*

Le Cameroun est le plus grand producteur de cacao du bassin du Congo. C'est également l'un des pays les plus touchés par la déforestation dans la région. La culture du cacao est l'un des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts au Cameroun. L'ambition du pays d'augmenter considérablement sa production de cacao au cours des prochaines années est susceptible de nuire à ses forêts. Face à ce défi, l'initiative néerlandaise pour le commerce durable IDH facilite la mise en place d'un partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, dont l'objectif est de mettre fin à la déforestation liée au cacao au Cameroun et de s'attaquer à d'autres problèmes de durabilité dans le secteur du cacao. Ce partenariat repose sur une feuille de route vers un cacao sans déforestation et un cadre d'action pour la conservation et la restauration des forêts, l'intensification durable de la culture du cacao et la diversification des revenus, ainsi que l'engagement et l'autonomisation des communautés productrices de cacao.

Processus participatif

Le cadre d'action a été élaboré grâce à un processus participatif impliquant le secteur public, les entreprises privées, les organisations de la société civile (OSC), les organisations d'agriculteurs et les partenaires financiers et techniques. Ce cadre d'action a été approuvé par le gouvernement et signé par plusieurs entreprises du secteur du cacao, organisations d'agriculteurs, ONG et institutions de recherche. La mise en œuvre effective des activités devrait commencer en 2021. Afin de tester des solutions innovantes comprises dans la feuille de route vers un cacao sans déforestation, l>IDH et le WWF se sont engagés dans la mise en place d'une initiative appelée « Green Commodities Landscape Program » depuis 2019.

* Les principales sources d'information de cet encadré sont tirées de la version préliminaire d'une note publiée par l'initiative néerlandaise pour le commerce durable IDH en avril 2019 et de la participation de l'auteur à ce processus depuis son début (2019) jusqu'à ce jour.